Strasbourg, le 20 novembre 2013

CDL-EL-OJ(2013)004ann
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

46e REUNION

DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Venise, le 5 décembre 2013 à 10 h

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le secrétariat informera le Conseil :

- de l'assistance juridique de longue durée à la Commission électorale centrale de la Géorgie en vue des élections du 27 octobre 2013 (1er octobre 2013-1er novembre 2013) ;
- de la participation de la Commission de Venise à la 6e conférence de l'Organisation électorale mondiale (GEO) et à l'assemblée inaugurale de l'Association mondiale des organismes électoraux (A-WEB) (Séoul, 15-17 octobre 2013);
- du 3e Atelier interculturel sur la démocratie sur les "Partis politiques - un facteur clé dans le développement politique des sociétés démocratiques", organisé à l'intention de représentants de parlements nationaux et d'universitaires du monde arabe (Bucarest, 18-19 octobre 2013) ;
- de l'accord sur la base de données « VOTA » conclu avec le Tribunal électoral du pouvoir judiciaire fédéral du Mexique (Mexico, 23 octobre 2013) ;
- du Congrès international sur la mise en œuvre des traités internationaux des droits de l'homme en droit interne, avec une attention particulière aux droits électoraux, tenue à Mexico, du 23 au 25 Octobre 2013.
- de l'assistance juridique à la mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en Géorgie, à l'occasion de l'élection présidentielle du 27 octobre 2013 ;
- de la participation de la Commission de Venise à une conférence internationale sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Skopje, 31 octobre 2013) ;
- de la visite d'une délégation de la Commission de Venise en Bulgarie (13-14 novembre 2013) et de la rédaction prochaine d'un avis sur le projet de nouveau Code électoral de la Bulgarie ;
- de la participation de la Commission de Venise à une table-ronde sur la réforme électorale en Ukraine (Kyiv, 14 novembre 2013) ; à sa session d'octobre 2013, la Commission avait adopté un avis conjoint avec l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements à la législation sur l'élection des députés du peuple de l'Ukraine (CDL-AD(2013)026) ;
- du séminaire sur « l'observation des élections et les commissions électorales» organisé dans le cadre du Partenariat oriental de l'Union européenne à Strasbourg les 25-26 novembre 2013 ;
- de la demande du Président du Parlement de Moldova pour un avis sur la révision du Code électoral proposée par le parti libéral-démocrate ;
- des travaux de l'ISO relatifs aux organisations électorales ;
- de l'avancement de l'étude sur la méthode de désignation des candidats au sein des partis politiques ;
- de l'avancement de l'étude sur les listes ouvertes et fermées.

Les activités qui ont eu lieu entre la dernière réunion du Conseil (13 juin 2013) et la session d'octobre 2013 de la Commission de Venise (11-12 octobre 2013) sont résumées dans le document CDL-EL(2013)010.

3. Abus des ressources administratives pendant les processus électoraux

Lors de sa réunion de décembre 2012, le Conseil a déjà examiné un premier projet de rapport sur la question (CDL(2012)075). La question a ensuite été développée lors du séminaire organisé sur ce thème en février 2013 à Tbilissi dans le cadre du Partenariat oriental de l'Union européenne (voir le document CDL-EL(2013)007), puis rediscutée par un groupe de travail en juin 2013 à Venise. Le texte révisé du projet de rapport (CDL(2013)053), sur la base des observations de MM. Gonzalez Oropeza, Hirschfeldt, Kalchenko et Kask, est soumis au Conseil pour adoption avant d'être soumis à la session plénière.

4. Listes électorales et électeurs à l'étranger

Lors de la réunion du Conseil de juin 2013, M. Gross a suggéré d'étudier la question des listes électorales et des électeurs résidant *de facto* à l'étranger. En particulier, se pose la question des personnes qui restent inscrites sur les listes électorales comme résidant dans le pays alors que leur résidence habituelle est à l'étranger. Le secrétariat a préparé une note résumant les enjeux (CDL-EL(2013)011). Le Conseil est invité à examiner s'il veut poursuivre les travaux dans ce domaine.

5. Observation des élections : activités du Congrès

M. Wienen, nouveau membre du Conseil pour le Congrès, présentera les activités du Congrès en matière d'observation d'élections.

6. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

Un échange de vues aura lieu avec les représentants de l'OSCE/BIDDH sur les possibilités de coopération future.

Les avis sur le droit électoral de la Bulgarie et de la Moldova seront élaborés conjointement avec l'OSCE/BIDDH.

7. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au 20 mars 2014 à 10 h.